

**PROJET DE DELIBERATION DU BUREAU****SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024**

**OBJET : Demande de subvention à la Région pour le renouvellement de l'animation Natura 2000 2025-2027**

**N° : 023/2024**

Nombre de membres du Bureau : 13 représentant 13 voix  
Nombre de membres en exercice : 13 représentant 13 voix  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 8 représentant 8 voix

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre, à quatorze heures, le Bureau régulièrement convoqué en date du douze septembre, s'est réuni à Brignoles, dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon

Il examine le point n° 3 de l'ordre du jour, visé en objet.

Monsieur Michel GROS, préside

**DELEGUES DES EPCI :****ETAIENT PRESENTS :****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

M. GROS – G. FABRE – J. GIULIANO – F. PERO – N. RULLAN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :**

H. PHILIBERT – N. BREMOND – B. DE BOISGELIN

**ETAIENT ABSENTS :****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

D. BREMOND – J-C. FELIX – J. PAUL – C. LASSOUTANIE – A. DECANIS

Le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon est animateur du site Natura 2000 « Sources et Tufs du Haut Var » (5 612 ha sur 11 communes) depuis 2010 et assure depuis 2016 une veille réglementaire sur la partie haute du site « Val d'Argens » (9 163 ha sur 13 communes).

Les missions d'animation Natura 2000, réalisées par un chargé de mission à temps plein financé à 100% par le FEADER et la Région, sont les suivantes :

- La veille, le porter à connaissance des enjeux Natura 2000 et le conseil auprès des porteurs de projet sur les « Evaluations des incidences » et Evaluations environnementales » ;
- La gestion et l'appui à la contractualisation de contrats Natura 2000, de contrats Natura 2000 forestiers, de Mesures Agro- environnementales ou d'autres financements associés ;
- La mise en œuvre d'actions de concertation, communication, sensibilisation, valorisation ;
- La réalisation de suivis scientifiques ;
- L'animation de groupes de travail, et du comité de pilotage Natura 2000 ;
- La réalisation de bilans et d'évaluations, la gestion administrative et financière du projet.

L'actuelle convention d'animation Natura 2000 entre le SMPVV et l'Etat pour la période 2022-2024 s'achève au 31 décembre 2024.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la gestion des sites terrestres Natura 2000 a été transférée de l'Etat aux Régions.

Aussi, afin d'assurer la continuité de cette mission, il est prévu de renouveler la convention d'animation Natura 2000 avec la Région pour la période 2025-2027.

À cet effet, une réunion de cadrage préalable à l'animation des sites Natura 2000 s'est tenue le 5 juin 2024 afin de préparer la future période d'animation.

Le Comité de pilotage Natura 2000 qui s'est réuni le 30 septembre 2024 a validé la poursuite de l'animation par le Syndicat mixte et a réélu Monsieur Jean DEGOULET, conseiller municipal de Cotignac, comme Président du COPIL Natura 2000.

Pour le renouvellement de l'animation 2025-2027, la demande de subvention est à déposer avant le 15 octobre 2024.

*Plan de financement pour une demande de subvention FEADER/Région  
pour le renouvellement de la convention d'animation Natura 2000 du 01/01/2025 au  
31/12/2027*

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Frais salariaux (chargé de mission 36 mois*)	141 255,30 €	RÉGION PACA (20%)	34 402.72 €
Coûts indirects (15% des frais salariaux)	21 188,30 €	FEADER (80 %)	137 610.88 €
Prestation d'étude « ADNe écrevisses à pattes blanches sur 10 cours d'eau »	7 110 €		
Prestation de communication « Balade contée sur les chauves-souris » x 6	2 460 €		
<b>TOTAL</b>	<b>172 013,60 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>172 013,60 €</b>

\* salaire brut chargé

Le Syndicat mixte prendra à sa charge la TVA de l'étude sur les écrevisses, soit 1 422 €.

**Aussi :**

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Considérant la Réunion de Cadrage Préalable à l'Animation Natura 2000 qui s'est tenue le 5 juin 2024,

Considérant le COPIL Natura 2000 qui s'est tenu le 30 septembre 2024 et a validé la poursuite de l'animation par le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon.

**LE BUREAU**

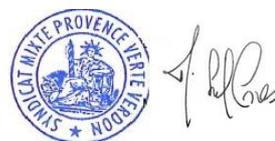
**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Décide à l'unanimité de :**

- **POURSUIVRE** l'animation Natura 2000 du site « Sources et tufs du Haut Var » et la veille réglementaire sur la partie haute du site Natura 2000 « Val d'Argens » du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027.
- **VALIDER** le plan de financement ci-dessus et de solliciter sur cette base une subvention du FEADER (80 %) et de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (20%) pour poursuivre l'animation Natura 2000 sur la période 2025-2027.
- **AUTORISER** le Président à signer la convention financière relative à l'animation Natura 2000 ainsi que tout acte se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits,

**Le Président du Syndicat Mixte**



**Michel GROS**